



Recrutement par l'intermédiaire de l'Etat

LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES Direction de la Coopération au développement

**INVITE DES CANDIDATURES POUR PLUSIEURS POSTES A DUREE
DETERMINEE EN TANT QUE**

JEUNES EXPERTS

**AU SEIN DU PROGRAMME DE FORMATION DANS LES DELEGATIONS DE
L'UNION EUROPEENNE**

Les experts seront recrutés par la Commission européenne à travers des contrats d'une durée de maximum 2 ans. Les candidat(e)s retenu(e)s travailleront prioritairement dans un pays partenaire de la Coopération luxembourgeoise au sein d'une délégation de la Commission européenne.

Les conditions générales, les critères d'éligibilité et le formulaire à utiliser pour faire acte de candidature peuvent être consultés sur le site web de la coopération luxembourgeoise <http://cooperation.mae.lu> sous la section « S'engager dans la coopération – Appels à candidatures ».

Les candidat(e)s doivent manifester un intérêt et une sensibilité particulière pour le milieu socioculturel des pays en développement et posséder l'aptitude à vivre et à travailler dans un pays en développement.

Elles/Ils voudront soumettre l'acte de candidature, la lettre de motivation, ainsi que leurs notices biographiques munies de leurs diplômes (copies) au plus tard pour le **14 juillet 2010** au Ministère des Affaires Etrangères, Direction de la Coopération au développement (à l'attention de M. Charles Schmit), 6, rue de la Congrégation, L-1352 Luxembourg, portant la mention « **Jeune Expert** » sur l'enveloppe.

Le Ministère transmettra les candidatures présélectionnées à la Commission européenne à travers la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne à Bruxelles. La Commission européenne procédera alors à la sélection définitive des candidats à engager.

Les candidat(e)s sélectionné(e)s débiteront leur contrat au cours du mois de janvier 2011 avec une période de formation de 3 à 4 semaines à Bruxelles.